

APRÈS UNE MISSION DU COMITÉ INTERNATIONAL EN AFRIQUE CENTRALE

La *Revue internationale* a eu l'occasion d'indiquer les étapes successives de la mission qui avait quitté Genève, au début du mois de février 1962, pour se rendre dans quelques pays et territoires d'Afrique équatoriale et centrale. Le Comité international en avait chargé M. Samuel Gonard, vice-président, qui était accompagné de M. Georges Hoffmann, délégué, depuis longtemps au service du CICR.

Cette mission — qui avait pour but d'étudier sur place les moyens d'assurer, sans aucune distinction, une certaine protection aux victimes des conflits internationaux et intérieurs ainsi que les possibilités d'action de la Croix-Rouge en faveur des victimes de ces conflits — séjourna en Afrique durant deux mois environ : après s'être arrêtée, en *Rhodésie du Sud*, puis en *Rhodésie du Nord*, elle se rendit au *Nyassaland*, au *Kenya*, au *Tanganyika*, à *Zanzibar*, puis dans l'*Ouganda*. Elle visita également le *Ruanda-Urundi*, allant ensuite à Léopoldville, à Elisabethville et enfin à Brazzaville.

C'est la première fois qu'une mission de cette nature, venant de Genève, visitait ces pays. Afin de faire saisir mieux encore l'ampleur des études entreprises, signalons que la mission parcourut 35.000 kilomètres. Au cours de 59 jours de voyage, les représentants du CICR eurent plus d'une centaine d'entretiens avec des personnalités très diverses, appartenant à tous les milieux.

La mission a été partout accueillie avec la plus grande courtoisie, tant par les organisations nationales et locales de la Croix-

Rouge que par les autorités civiles et militaires, et nous voudrions indiquer sommairement quelques-unes des conclusions auxquelles elle est parvenue et qui ont été soumises au Comité international, lors d'une séance plénière.

Il est apparu aux représentants du CICR, d'une manière toujours plus claire, au fur et à mesure de leur voyage, que la première action importante à engager serait une diffusion active et généralisée des principes humanitaires codifiés dans les Conventions de Genève. Elle devrait être assurée par des moyens visuels mais auditifs aussi, et sous une forme brève et incisive. Il faudrait organiser des centres d'études dans les collèges et les universités et l'on pourrait intéresser, à cet enseignement, des professeurs des degrés moyen et supérieur. Des Africains s'adresseraient à des Africains et ainsi serait engagée une propagande s'adressant à la fois aux populations civiles et aux formations militaires et paramilitaires. Il est certain, d'autre part, que les Etats qui ont adhéré aux Conventions ont le devoir d'en faire connaître le contenu et en tout cas d'en faire comprendre à tous les règles morales essentielles.

Certes, un réseau continu de Sociétés de la Croix-Rouge, suffisamment ramifiées à l'intérieur des Etats, est une condition essentielle pour que les principes humanitaires puissent être largement connus, tout d'abord des élites, puis des masses. Le Comité international se doit donc de continuer à suivre avec attention l'évolution générale selon laquelle de nouvelles Sociétés nationales prennent la place des organisations de Croix-Rouge qui existaient précédemment, et à faciliter leur reconnaissance qu'il a, seul, pour mission de prononcer. Le processus d'africanisation des Sociétés de la Croix-Rouge s'accélère, et cela au fur et à mesure que les Etats nouveaux parviennent à l'indépendance. Les responsabilités devraient se transmettre le plus harmonieusement possible et le Comité international continue d'être prêt à aider les Sociétés à franchir ce pas parfois difficile.

Dans le cadre de l'effort mondial entrepris pour aider les pays en voie de développement, le CICR, comme toute autre institution internationale, a un rôle à jouer. Une des tâches les plus utiles à entreprendre pourrait être de créer des cours de formation pour cadres destinés à des Africains qui vont jouer un rôle important

COMITÉ INTERNATIONAL

dans les Sociétés de Croix-Rouge. Les participants à ces cours seraient formés tout particulièrement en vue d'organiser la diffusion des Conventions de Genève dans leur pays.

Il est essentiel que le Comité international, promoteur du mouvement universel de la Croix-Rouge, soit présent dans un continent où tant de problèmes de tout genre se posent ; essentiel aussi, afin de pouvoir accomplir les tâches humanitaires qui lui incombent, qu'il entretienne des relations et des contacts fréquents avec les différents pays visités par la mission, et où celle-ci fut reçue avec un empressement qui dénote combien les services de la Croix-Rouge partout sont reconnus et appréciés.

